

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250402-SG_2025_04_13D-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Département
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Signature d'une convention de partenariat site pilote « Quartier spectaculaire » - Programme Action Cœur de Ville de la Banque des Territoires

Date de la convocation du Conseil municipal

26 mars 2025

SG-2025/04 - 13

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité

Pour délégation du Maire
La DGS
C. Cordier

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX du mois de AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 26 mars.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mme LUCAS, M. RICHARD, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAINÉ, Mmes BOUGRARA, EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes REPARAT, FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. LOUDIERE à M. STEPHO, M. SIADOUA à Mme LUCAS,

Absents excusés : M. CAN, Mme QUERITE, M. KOUEZI

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 22

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h22

La Banque des Territoires, partenaire privilégié des collectivités territoriales, accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une palette d'offres d'ingénierie et financière.

Force de son succès sur le programme Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires a prolongé l'expérience sur la période 2023-2026 notamment pour prendre en compte de nouveaux enjeux de territoire tels que l'accompagnement de la transition démographique, le développement économique, la redynamisation commerciale, et l'adaptation au changement climatique.

L'Agglomération du Pays de Dreux et la ville de Vernouillet, dans le cadre de leur expérimentation « territoire de sobriété foncière », et de leurs projets structurants pour l'entrée d'agglomération sud ; opération de revitalisation de Territoire d'entrée d'agglomération Sud et Quartier Spectaculaire ; ont souhaité poursuivre le partenariat et élargir le champ de réflexion en :

- Favorisant la sobriété foncière et lutter contre l'artificialisation des sols,
- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des entrées de ville,
- Accompagner les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation futurs,
- Diversifier les fonctions urbaines de ces zones : de la renaturation à la réindustrialisation, en lien avec le programme national Territoire d'Industrie.

De cette réflexion est issu un projet de convention partenarial avec la Banque des Territoires dont l'objet est le suivant :

- Définir un cadre collaboratif entre les signataires de la présente convention : l'Agglomération du Pays de Dreux, la Ville de Vernouillet, et la Caisse des Dépôts ;
- Lister les actions portées par l'Agglomération du Pays de Dreux ou la Ville de Vernouillet qui feront l'objet d'un soutien de la Caisse des Dépôts sur la période 2025-2026 ;
- Préciser les modalités pratiques et financières de ce soutien ;
- Identifier les opérations pouvant, le cas échéant, faire l'objet de financements par la Caisse des Dépôts.

La convention de partenariat porte sur le site-pilote du Quartier Spectaculaire, situé sur la Ville de Vernouillet, entrée de ville des communes de Vernouillet et Dreux, cœur urbain dense de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le périmètre d'étude et la synthèse des actions ainsi que les modalités de leur financement sont annexés à la présente délibération.

La convention sera déclinée sur les exercices budgétaires 2025-2026, son terme étant envisagé au 31 décembre 2026 à ce jour.

L'accompagnement de la Caisse des Dépôts s'élève prévisionnellement à 150 000 €, répartis entre 105 000 € de missions cofinancées et 45 000 € de prise en charge à 100% par la Caisse Des Dépôt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le programme Action Cœur de Ville de la Banque des Territoires,
Vu le projet « Quartier Spectaculaire »,
Vu l'Opération de Revitalisation Territoriale sur le secteur d'entrée d'agglomération Sud,
Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et écologie en date du 26 mars 2025,

Considérant l'opportunité de financement de la réflexion concernant le périmètre et les champs d'actions partenariales de ces deux projets,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

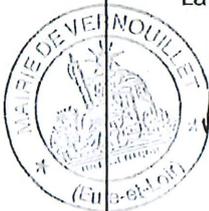
EMET un avis favorable à l'élargissement de la réflexion sur les projets de requalification d'entrée Sud d'agglomération et de création du Quartier Spectaculaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Banque des Territoires et l'Agglomération du Pays de Dreux, selon les modalités présentées dans le rapport qui précède, et à engager les dépenses relatives à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.



Périmètre de l'ORT
« Entrée de ville »,
Inscrite dans la
convention Action
Cœur de Ville 2023-
2026

Epicentre du Quartier
Spectaculaire : Atelier
à Spectacle et futur
tiers-lieu MANG

Principaux axes
cyclables identifiés
dans le Schéma
directeur des mobilités
actives de Vernouillet

Périmètre d'étude et
de réflexion du site-
pilote, volontairement
élargi par rapport à
l'ORT afin d'intégrer
pleinement les enjeux
liés aux mobilités
actives et traiter de
manière cohérente la
question de la
transformation du
paysage urbain et la
renaturation

Budgets et modalités de financement (à préciser et confirmer)

	Maîtrise d'ouvrage (Ville / Agg'o)	Montant prévisionnel (euros HT)	Prise en charge CDC/BDT dans le cadre de la convention site-pilote	Reste à charge collectivité (Ville / Agg'o)
Action GM 1 - Mise en place d'un dispositif de veille et de portage foncier de moyen et long terme	Agg'o du Pays de Dreux et Ville de Vernouillet	Réalisé en interne	/	/
Iseul marché avec 2 lots Action GM 2.1 - Elaboration d'un schéma directeur / plan guide de transformation du Quartier Spectaculaire (lot 1) Action GM 2.2 - Mise au point d'un dispositif, d'outils et de modes opératoires partenariaux (lot 2)	Agg'o du Pays de Dreux et Ville de Vernouillet	Rédaction du CCTP : 15 000 Lot 1 : 80 000 Lot 2 : 40 000	Rédaction du CCTP (MABC / 100%) : 15 000 Lot 1 (cofinancement) : 25 000 Lot 2 (cofinancement) : 15 000	Agg'o du Pays de Dreux : 40 000 Ville de Vernouillet : 40 000
Actions CP - Construction partenariale pour enclencher la mutation de quelques projets pilotes	Ville de Vernouillet et Agg'o du Pays de Dreux	Réalisé en interne + mobilisation des moyens des partenaires identifiés	/	/
Action PNA - Plan guide écologique : schéma directeur de transformation des paysages / renaturation des espaces publics du Quartier Spectaculaire	Ville de Vernouillet	50 000	Cofinancement : 25 000	Ville de Vernouillet : 25 000
Action EOS 1 - Etude flash sur le fonctionnement du Bâtiment MANG	Agg'o du Pays de Dreux	15 000	MABC (100%) : 15 000	/
Action EOS 2 - Activation transitoire et progressive de l'épicentre du Quartier Spectaculaire	Agg'o du Pays de Dreux	Rédaction du CCTP : 15 000 Prestation : 100 000	Rédaction du CCTP (MABC / 100%) : 15 000 Prestation (cofinancement) : 40 000	Agg'o du Pays de Dreux : 60 000
Action EOS 3 - Activation culturelle éphémère du Quartier Spectaculaire	Agg'o du Pays de Dreux	Prestation : 20 000	/	Agg'o du Pays de Dreux : 20 000
TOTAL		335 000	150 000	Agg'o du Pays de Dreux : 120 000 Ville de Vernouillet : 65 000

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250402-SG_2025_04_13D-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025